

FOIRE AUX QUESTIONS

PSC PREVOYANCE- CONTRAT ALTERNATIVE COURTAGE// TERRITORIA MUTUELLE

- **Charges fiscales et sociales de la participation employeur :**

- Forfait social : exonération oui/non ?
 - Le forfait social concerne que les agents IRCANTEC. Compte tenu du critère facultatif de l'adhésion, il ne s'applique pas
- Soumis à la CSG/CRDS ?
 - La participation employeur est soumise à la CSG-CRDS à 100% pas d'abattement de 1.75%

La participation employeur est versée directement à l'agent et intègre le brut de l'agent.

- **pour les agents relevant de la CNRACL** : assujettissement à la CSG et à la CRDS (sans abattement de 1,75 % pour frais professionnels) ; RAFP dans la limite de 20% du TIB

- **pour les agents relevant du régime général** : assujettissement à la CSG et à la CRDS (sans abattement de 1,75 % pour frais professionnels) et aux cotisations de sécurité sociale dans les conditions et aux taux de droit commun.

- **Montant net social**

La cotisation de l'agent ne doit pas être déduite du MNS.

- **Assiette de cotisation :**

- Traitement de base indiciaire
 - +
- Complément de traitement indiciaire (CTI)
 - +
- Nouvelle bonification indiciaire (NBI)
 - +
- Indemnité CSG
 - +
- Régime indemnitaire : IFSE et toute prime qui suit le sort du traitement
Ne pas intégrer le CIA, indemnités variables (heures supplémentaires, complémentaires, prime de repas, prime de nuit, primes acquises au titre des lois 1984),



Intégration transfert primes points :

- Le transfert primes- points n'est pas à intégrer dans la base de cotisation

- **Fichier de précompte :**
 - Ce fichier sera disponible sur le compte employeur TERRITORIA MUTUELLE, de chaque collectivité en début de mois.
 - Compte tenu du délai dans l'enregistrement des adhésions, en février, ce fichier pourrait être que partiel et des régularisations seront opérées sur mars.

- **Fichier de retour précompte :**
 - Le fichier retour précompte est le document de référence du suivi des cotisations prélevées mensuellement aux agents adhérents au contrat collectif. **Ce document est réalisé par la collectivité.**
Le fichier vierge retour précompte que vous trouverez sous votre espace Territoria Mutuelle (Menu Paie coti) permet de vérifier l'adéquation entre les versements et la liste des agents adhérents à votre contrat.
Le fichier est à déposer **impérativement** chaque mois sur le portail **au format EXCEL.**
Ou
 - **Si vous souhaitez déposer vos précomptes via la DSN, vous pouvez en faire la demande sur etat-de-cotisations@territoria-mutuelle.fr**

- **Fichier DSN :**
 - Des correctifs sont en cours par l'assureur. La mise à disposition de cette fiche sur NET.ENTREPRISE vous sera notifiée sur les portails d'ALTERNATIVE COURTAGE et TERRITORIA MUTUELLE, dans les fils d'actualités.

- **Lien actif pour les adhésions en ligne :**
 - Ce lien sera effectif pour toutes les collectivités adhérentes mi-février. Le lien de connexion, disponible sur la plateforme, d'ALTERNATIVE COURTAGE, en bas à droite, pourra être communiqué aux agents.

Eléments généraux :

- **Modulation de la participation employeur :**
 - Le décret du 8 novembre 2011, à son article 23, prévoit la modulation de la participation employeur que « dans un but d'intérêt social » :
« Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent moduler leur participation dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale. »
La modulation en fonction du temps de travail n'est donc pas autorisée.

